e aura

cadre u proa que e eux.

minué faires passe ns ?

amne ui est coup e deeurs, nérilons, pas que moeprinent erte

nent

lut-

que

tion

me.

ISSI

de es, er-

eil je Il y aura maintenant des réunions d'experts dans les prochains mois. Et nous nous retrouverons dans les premiers mois de l'année 1995 dans une ville méditer-premiers mois de l'année 1995 dans une ville méditer-ranéenne française. C'est vous dire tout le soutien que nous apportons à cette idée. L'Union européenne - je ne suis pas le seul à le penser ici, je pense que mes collègues italien, portugais, espagnol et grec renchériraient sur ce que je vais dire - l'Union européenne doit avoir une dimension méditerranéenne. Et c'est dans cet esprit que nous sommes ici.

LE CAP, 5 JUILLET 1994

Visite en Afrique du Sud - Conférence de presse conjointe du Président de la République, M. François Mitterrand, et du Président de la République d'Afrique du Sud, M. Nelson Mandela

France - Afrique du Sud - visite du Président Mitterrand

Le Président Mandela - Il s'est agi d'une visite tout à fait historique. Le Président Mitterrand, en fait, a fait plus que répondre à nos attentes. Les sentiments qu'il a exprimés au cours de cette journée et les offres qu'il a faites, nous ont donné l'espoir que soit réalisé le programme de reconstruction et de développement qui est notre principal projet et doit permettre de répondre aux besoins fondamentaux de notre peuple. Bien entendu, nous avons parlé des principes généraux, les détails devront être réglés par les spécialistes des différents domaines qui ont été examinés. Toutefois, nous avons pu constater votre engagement à nous aider à résoudre nos problèmes, et ceci est apparu clairement dans tous ces discours.

Hier, j'ai emmené le Président dans le township de Khayelitsha, et ainsi il a pu voir de ses propres yeux quelles sont les conditions dans lesquelles notre peuple vit. Ce sont les dirigeants de ce township qui ont décrit au Président leurs conditions de vie, et il en a été ému, surtout lorsque nous sommes allés dans quelques maisons. Il a eu l'occasion de parler à leurs propriétaires

Rwanda - situation actuelle - historique de la présence française - action de la France - accords d'Arusha

- Q Avez-vous parlé du Rwanda dans vos entretiens d'aujourd'hui ? L'Afrique du Sud va-t-elle s'engager autrement que par la médiation au Rwanda ?
- R Le Président Nous avons peu parlé du Rwanda, dans la mesure où les choses sont claires. J'ai moi-même été tenu constamment informé par Paris de l'évolution de la situation. Pourquoi ai-je dit que la situation était claire? Il s'y livre des combats, des combats militaires; un camp l'emporte sur un autre, c'est le sort habituel des guerres civiles. Nous ne sommes pas partie prenante, nous Français. Nous n'avons pas à choisir un camp, nous avons simplement à choisir la défense de ceux qui souffrent, qui ont souffert, pour certains c'est beaucoup trop tard, pour d'autres, c'est encore possible -, d'un véritable génocide, ce sont les mots qui ont été employés en particulier à Genève.

Nous avons été quasiment les seuls, - pas tout à fait -, à tenter de mettre un terme à ce génocide par une action qui est humanitaire et qui doit le rester. Cette action consiste à protéger les populations, quelles qu'elles soient, contre les effets de la guerre et surtout de la vengeance entre ethnies. Les forces françaises ont déjà sauvegardé des milliers de vies humaines, sauvé beaucoup d'enfants, et souhaitent pouvoir continuer.

Qu'est-ce qui a changé ? Ce n'est pas la nature de ce combat, c'est son terrain. Entre ceux qui se livrent à cet affrontement, le sort des armes décidera, est en train de décider. On se posera la question de savoir : "et après ?" Après, bien entendu, une population extrêmement minoritaire devra trouver les moyens de parvenir à un équilibre avec la population dominée qui est extrêmement majoritaire : j'emploie cet adverbe parce que c'est de l'ordre de 85 à 90 % d'un côté, de l'autre la différence.

Des militaires français sont au Rwanda depuis l'accord qui date de 1975, un accord d'assistance militaire, signé par le gouvernement de l'époque avec le gouvernement rwandais. Il comporte un devoir de formation et d'organisation des forces rwandaises. Ce n'était pas, à l'époque, une période de guerre civile. Le même accord prévoit que les soldats français ne se mêleront, si cela devait se produire, ni à un conflit interne entre ethnies ou tout simplement pour la conquête du pouvoir, ni à un conflit extérieur. Ce n'est pas un accord de coopération militaire et d'assistance.

Cela vient de se produire. Quand cela s'est produit, les Français n'étaient déjà plus présents car depuis plusieurs années, et avec beaucoup plus de force depuis quelques mois, nous nous sommes efforcés d'organiser le dialogue entre les combattants, et nous y sommes parvenus. Cet accord, qu'on appelle l'accord d'Arusha, du nom d'une ville de Tanzanie, comportait diverses dispositions notamment sur le partage du pouvoir civil, mais aussi sur le partage du pouvoir militaire. 40 % de l'armée devait comprendre ceux que l'on appelle les et 50 % des cadres. Donc accord politique, partage du pouvoir, présence des deux camps au gouvernement

du Rwanda et dans l'armée, non seulement pour l'exécution mais pour le commandement. Cela supposait aussi, et les Français en étaient très désireux le départ des soldats français en petit nombre, avec substitution par les forces des Nations unies.

Et c'est nous qui avons pris l'initiative, nous Français, de saisir les Nations unies pour demander leur concours, ce qu'elles ont fait. Des forces représentant les Nations unies sont arrivées là. L'accord d'Arusha date du 4 août 1993, la fin de sa mise en application de quelques mois plus tard, et donc les Français ont laissé la place aux forces des Nations unies, conformément aux vœux de la France. Un peu plus tard, le Président du Rwanda a été assassiné. Il se trouvait dans son avion en compagnie du Président du Burundi, lequel avait succédé à un autre Président du Burundi élu démocratiquement, lui-même assassiné avec un certain nombre de ses ministres peu de mois auparavant, ce qui veut dire que ce pays s'est trouvé du côté gouvernemental privé de tous ses responsables, non seulement le Président, mais aussi le chef d'Etat Major, un certain nombre de ministres laissant une population livrée à ellemême, en face d'une force militaire organisée. Il s'en est suivi ce que vous savez. J'ai employé moi-même le mot de génocide, cela veut dire qu'on a tué n'importe qui, n'importe comment, de la façon la plus barbare et selon, semble-t-il, un plan préconçu.

Les forces du Front Patriotique Rwandais, ceux qui venaient du Nord et qui partaient à la conquête de ce qu'ils estimaient être leur pays, ont continué de progresser et ont conquis Kigali. Au cours de ces dernières heures, elles continuent d'avancer. Qu'a fait la France dans l'intervalle? Elle était revenue d'une certaine manière à l'appel de tout le monde pour essayer de faire évacuer les populations civiles, menacées par la guerre civile. Nos avions sont arrivés et ont transporté les Belges, les Allemands, les Anglais, les Français, enfin tous ceux qui se trouvaient là et qui désiraient quitter le Rwanda, ainsi qu'un certain nombre des forces des Nations unies. Nous n'avions plus de raison d'être là.

Je tiens à préciser ces choses : depuis l'application de l'accord d'Arusha, la présence militaire française a cessé. Elle a cessé longtemps avant le déclenchement du génocide, longtemps avant la disparition soudaine et brutale du Président du Rwanda. Nous n'avons donc aucunement été mêlés aux événements qui ont suivi. Mais personne, semble-t-il, n'était désireux de venir en aide aux populations de toutes origines qui refluaient devant les combats ou d'arrêter ce qui, ici ou là, continuait d'être l'œuvre de massacreurs organisés.

Nous avons donc décidé au moins de donner l'exemple en incitant les Nations unies, en les invitant à venir au plus tôt remplacer nos forces. Il nous paraissait qu'il appartenait d'abord peut-être à des Africains de tenter de s'interposer entre des Africains. L'OUA, en tant que telle, jusqu'ici, n'a pas bougé. Certains pays comme le Sénégal ont apporté quelques contingents. Les Nations unies ont tout de suite dit oui. Mais, elles ont quelque peine à se mettre en place. Nous n'en connaissons pas les délais. Fallait-il laisser pendant deux mois, trois mois, quatre mois se parachever les massacres ? C'est dans ces conditions qu'est parti le corps français qui,

aujourd'hui, se trouve basé à la fois au Zaïre et au Rwanda.

Je répète bien ce que j'ai dit pour commencer : nous n'avons pas l'intention de faire autre chose que de se-courir ceux qui se trouvent dans le malheur, Le changement sur le terrain, c'est que comme on pouvait le prévoir, le Front Patriotique Rwandais continue d'avancer. Et donc, ses avant-gardes se trouvent pratiquement au contact avec les troupes françaises qui ne cherchaient pas à avancer au-delà d'une limite raisonnable, au-delà de ce que l'on appelle une zone humanitaire préservée, pour assumer leur tâche : sauver les vies humaines.

Ce qu'a décidé le gouvernement français, en accord avec moi-même, puisque cela s'est déroulé au cours de ces derrnières heures et que j'en ai été informé, c'est de maintenir la mission confiée à nos soldats, en leur demandant naturellement de ne pas entrer en conflit en quoi que ce soit, avec les forces militaires rwandaises qui sont chez elles et auxquelles nous n'avons pas à nous substituer. Mais en supposant aussi que nos forces ne seront pas agressées. Pourquoi le seraient-elles ? On ne peut pas laisser nos soldats, le cas échéant, à la merci d'actions aventureuses ou isolées qui émaneraient de tel ou tel. Voilà où on en est.

Rwanda - rôle de l'Ouganda - relais de l'opération française par les Nations unies

J'ai moi-même rencontré, avant de partir pour l'Afrique du Sud, le Président de l'Ouganda, Monsieur Museveni, que je connais depuis déjà sept ou huit ans, et avec lequel j'entretiens des relations constantes. Il est passé par Paris, où nous nous sommes entendus pour dire qu'une façon de régler ce conflit serait d'abord d'obtenir un cessez-le-feu, ensuite de reprendre la base des accords d'Arusha, car de toute manière, quel que soit le vainqueur - on sait bien lequel ce sera - il faudra gouverner avec l'ensemble des ethnies et des forces politiques qui se trouvent dans ce pays. Enfin, pour faciliter les choses, nous avons décidé de recommander la réunion des chefs d'Etat de la région qui seraient en mesure de fournir leurs conseils et de veiller à ce que ce conflit s'arrête dans sa réalité. On ne cherche pas a inverser les résultats des affrontements. Le Président de l'Ouganda m'a fait savoir qu'il avait reçu le Président, le dirigeant principal du Front Patriotique Rwandais, en présence d'ailleurs de notre ambassadeur, pour réitérer ce qu'il considérait comme la base raisonnable du règlement du conflit, celui que je viens de vous indiquer.

On en est là, les dispositions respectives ne paraissent pas être agressives. Il faut toujours se prémunir contre les actions isolées. Mais il ne faut pas non plus, comme j'en ai eu l'impression à la lecture de la presse de ce matin, considérer que la France est dans la guerre. Elle ne le veut pas. Doit-elle pour autant abandonner la tâche entreprise qu'elle est seule ou presque seule à entreprendre ? Cela nous a paru inadmissible.

Il n'en reste pas moins que nous continuons d'attendre avec beaucoup d'impatience la relève des Nations unies. Nous avons obtenu pour la mise en place de ces zones de sécurité l'approbation de M. Boutros-Ghali. A dix-sept heures aujourd'hui, en raison des règlements internes des Nations unies, la position du Secrétaire internes des Nations unies. Ce qui veut général deviendra la loi des Nations unies. Ce qui veut général deviendra la loi des Nations unies deviendra également l'atti-dire que l'attitude française deviendra également l'atti-dire que Nations unies.

J'ai tenu à insister aussi sur le fait que cette politique d'assistance militaire, avec ses limites, dont la non participation à des combats, ne date pas, comme on a ticipation à des combats, ne date pas, comme on a voulu le dire, d'une époque tout à fait récente : c'est le voulu le dire, d'une époque tout à resultat d'accords d'il y a exactement dix-neuf ans.

Afrique du Sud - conditions d'une intervention au Rwanda - ONU - OUA

Q - La question était posée au Président Mandela également.

R - Le Président Mandela - Le principe général est le suivant : tout pays étranger qui intervient dans une situation de conflit afin de sauver des vies humaines doit être soutenu. Mais, c'est lorsqu'il s'agit de mettre en application ce principe que l'on pourrait avoir des réserves à propos de toute action spécifique. L'Afrique du Sud est membre des Nations unies et également membre de l'Organisation de l'Unité africaine. Ces deux organisations ont été créées afin de promouvoir la paix dans le monde, et leurs chartes demandent à tous les pays de déployer tous les efforts pour résoudre les différends par des moyens pacifiques. Par conséquent, dans toute situation de conflit, nous agirions soit dans le cadre de Nations unies soit dans le cadre de l'OUA.

Les Nations unies nous ont demandé d'être impliqués dans la situation au Rwanda, mais pas de faire une intervention militaire. En fait, nous avons essayé de répondre à leur demande précise. Nous le faisons et ceci va à l'encontre de ce que faisait le régime de l'apartheid, lorsque l'Afrique du Sud procédait à des interventions militaires, et à un sabotage économique dans les pays avoisinants. Nous faisons donc très attention, eu égard à ce qui s'est passé, à une intervention militaire. Les Nations unies ne nous ont pas demandé de faire une intervention militaire au Rwanda.

L'OUA a examiné cette question et a confié l'examen de ce problème à trois dirigeants africains de grande envergure ayant beaucoup d'expérience : le Président Yori Museveni cité par le Président Mitterrand, le Président Hassan Mwinyi de Tanzanie et le Président Mobutu du Zaïre. Il s'agit donc de dirigeants qui sont en train de s'attaquer à ce problème. Quant à nous, l'Afrique du Sud, nous allons soutenir ce qu'ils feront et nous ferons tout ce que nous demandera l'OUA, mais cette organisation ne nous a pas demandé de faire une intervention militaire au Rwanda. Donc, nous suivons exactement ce que ces deux organisations nous ont demandé.

Rwanda - action de la France - position de l'Afrique du Sud

Q - Une question au Président Mandela. Le Président Mitterrand vous a-t-il demandé de faire quelque chose de précis par rapport à cette crise au Rwanda?

R - Le Président Mandela - Nous n'avons, en fait, pas du tout discuté de la question du Rwanda avec le Président. Nous avons discuté de notre situation interne

et nous avons parlé de l'assistance que la République française est prête à nous accorder, afin de lancer le programme de reconstruction et de développement.

R - Le Président - Non, pas du tout. Nous cherchons l'accord de l'Organisation de l'Unité Africaine et plus encore celle de l'Organisation des Nations unies. Nous n'avons pas du tout l'intention de demander particulièrement à l'Afrique du Sud, qui a tant de problèmes elle-même à résoudre, de se mêler directement de ce conflit; sauf, bien entendu, par le canal de l'OUA comme vient de le dire le Président Mandela. Donc, ce n'était pas un problème à traiter entre nous.

Je vous le répète, les Français ne sont pas en guerre, et je ne pense pas d'ailleurs, sauf erreur de ma part, qu'il y ait jamais eu de cartouches tirées par un soldat français dans les conflits qui se sont déroulés au Rwanda depuis quelques années, conformément, d'ailleurs, aux accords de 1975. Donc, c'est une responsabilité qui ne nous incombe pas. Simplement, il y a quelqu'un qui se noie, des gens qu'on massacre : faut-il rester immobile, insensible, se contenter de faire des commentaires ? La France a jugé. Je dois dire qu'elle est un peu seule dans ce cas-là ; espérons que cela ne durera pas. Il était de son devoir d'intervenir sur le plan que j'ai dit, c'est-à-dire la zone de sécurité humanitaire. Elle ne cherche pas à retenir l'avance militaire de l'un des deux camps, c'est-à-dire du Front Patriotique Rwandais. Simplement, Il ne faudrait pas qu'aux massacres que l'on a connus, s'en ajoutent quelques autres.

- Q Monsieur Mandela, hier vous avez dit que des problèmes comme celui du Rwanda ne devraient pas faire l'objet d'actions unilatérales. Pensez-vous que ceci s'applique au Rwanda?
- R Le Président Mandela Je parlais en fait d'un principe général. Mais je ne suis pas prêt à discuter de toute action spécifique prise par tout autre pays. J'ai parlé de ma propre position. J'ai dit que j'agirai soit dans le cadre de l'organisation des Nations unies, soit dans celui de l'OUA ou dans le cadre des pays de la ligne de front.
- R Le Président Je voudrais ajouter un mot à ce sujet là. La France n'entend pas mener d'opérations militaires au Rwanda contre qui que ce soit. Le sort des Rwandais dépend des Rwandais. Le seul problème qui nous est posé, je l'ai dit il y a un instant, a été un cri d'indignation universel devant ce qui s'est produit, au lendemain de la disparition du Président du Rwanda. Universel! On a même voulu à un certain moment attribuer une responsabilité particulière à la France, alors que je vous ai dit que la France n'a participé à aucun combat; et que, d'autre part, les accords militaires étaient de simple assistance. Elle n'entend pas changer de ligne.

Le Front Patriotique Rwandais n'est pas notre adversaire. Nous ne cherchons pas à retenir son éventuel succès. Nous disons simplement qu'il faut bien qu'il y ait, quelque part, un endroit où des gens en péril puissent trouver secours, Nous tendons une main secourable. Là, s'arrête notre action. Et nous sommes au regret de constater que les organisations internationales n'ont pas déjà mis en place le dispositif qui permettrait de ne pas laisser supporter cette charge à la France seule.